



reconnaissance par un père non biologique

Par **mapadaou**, le **11/01/2011** à **17:05**

Ma fille âgée de 2 ans et demie a été reconnu par son père illégitime l'année dernière sachant que celui ci l'élève depuis son age de 3 mois depuis je suis marié avec cette homme. le père biologique nous a abandonné pendant la grossesse a vu ma fille une fois quand elle avait un mois depuis aucune nouvelle. ma question est : Est ce que le père biologique peut revendiquer la reconnaissance? Peut il reconnaître ma fille alors que celle ci est reconnu? et a t-il des droits sur ma fille? A t il le droit de demander un test d'adn si il veut contester la paternité?

en VOUS REMERCIANT CAR POUR LE MOMENT AUCUNE DEMANDE N A ETE FORMULE MAIS ON PREDIT JAMAIS L AVENIR